

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 17 juillet 2019, à 19 h 00, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Roberto Blondin, maire
 MME Nadine Lelièvre, conseillère
 MM. Patrick Lebreux, conseiller
 Roland Vallée, conseiller
 Jeannot Couture, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Est absent : M. Jacques Desbois, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Luc Lambert, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 12 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2019-07-112

DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE 21-I PAR E. GAGNON & FILS LTÉE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie E. Gagnon & Fils Ltée vient d'acquérir la propriété de la succession Benoit Lancup située au sud de la rue du Havre et au nord de leur propriété portant le numéro de lot 5 649 275 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie E. Gagnon & Fils Ltée demande à la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé d'agrandir la zone industrielle 21-I afin de lui permettre l'agrandissement du bâtiment existant vers la rue du Havre. Les dimensions de la demande d'agrandissement sont celles du numéro de lot 5 649 275 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Rocher-Percé de modifier son schéma afin que la Municipalité puisse agrandir la zone industrielle 21-I afin d'inclure dans cette zone le terrain portant le numéro de lot 5 649 275.

2019-07-113

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-349 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ (REMORQUES ET ZONE 44-RUR) ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Jacques Roussy conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2019-349 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 (Remorques et zone 44-RUR) et il présente également le premier projet de règlement numéro 2019-349 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 (Remorques et zone 44-RUR).

N.B. Monsieur Patrick Lebreux déclare qu'il est en conflits d'intérêts et demande qu'il soit inscrit au procès-verbal qu'il n'a pas participé aux délibérations et à la décision de la demande d'exclusion de la zone agricole.

2019-07-114

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire acquérir une partie du lot numéro 5 649 224, propriété de M. Gilbert Lancup et Mme Suzanne Cyr afin de créer un parc bioalimentaire marin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire acquérir cette partie de terrain parce qu'il n'y a plus d'espace dans la zone industrielle 18-I pour aménager le parc bioalimentaire marin ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général afin qu'il dépose à la commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie de terrain de M. Gilbert Lancup et Mme Suzanne Cyr portant le numéro de lot 5 649 224.

2019-07-115

VIREMENT DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE – FRAIS DE DÉPLACEMENT ÉLUS

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal autorise le virement de crédit budgétaire suivant :

3 000 \$ du poste budgétaire 02 70250 411 au 02 11000 310.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

2019-07-116

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 25 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »